

RETRAITES

Garantir un système par répartition solidaire

Le 25 janvier, le président de la République a d'abord annoncé des décisions sur les retraites avant la fin de l'année, puis évoqué l'échéance du "courant de l'été". Il sera, espérons-le, plus précis sur le calendrier de la réforme au cours du Sommet social du 15 février.

Que les choses soient claires. La CFDT n'acceptera pas une réforme des retraites brutale aboutissant à sanctionner les salariés les plus modestes, ceux qui ont commencé à travailler tôt, ou à modifier les règles de calcul pour baisser arithmétiquement les pensions, notamment celles des fonctionnaires.

Nos systèmes de retraite sont mal en point, c'est vrai. Ils sont aujourd'hui malades du chômage, des parcours chaotiques des salariés, qui affectent particulièrement les femmes, des taux d'emploi insuffisants chez les jeunes comme chez les plus âgés. Ils sont aussi affectés structurellement par les déséquilibres démographiques que tout le monde connaît : l'allongement de l'espérance de vie, qui est une bonne nouvelle, et l'arrivée à la retraite des "papys-boomers".

Les militants CFDT ont aussi entre leurs mains l'avant-projet de résolution dont ils devront débattre au congrès de Tours (du 7 au 11 juin). Dans sa partie sur les retraites, nos propositions s'adressent bien sûr aux salariés qui ont déjà construit leur carrière et qui sont proches de la retraite. Elles doivent surtout garantir aux plus jeunes qui contribuent déjà au financement du système solidaire par répartition qu'ils en bénéficieront aussi demain.

C'est à partir de tous ces éléments que la CFDT construira sa stratégie avec des militantes et militants exigeants et impliqués.

PERCO... C'EST REPARTI !

L'accord annuel 2010 n'ayant pas fait l'objet d'une opposition, les mesures prévues peuvent s'appliquer immédiatement. Parmi elles, celle de la reconduction de la participation financière de l'entreprise à vos versements dans le Plan d'Épargne Retraite Collectif et celle de l'amélioration du plafond pour les salariés à partir de 55 ans. Voici le nouveau barème...

Tranches d'âges	Montant de l'abondement	Plafonné à :
Moins de 30 ans	Moitié des sommes épargnées	600 €
Moins de 40 ans	Tiers sommes épargnées	600 €
De 40 à moins de 55 ans	Tiers sommes épargnées	400 €
A partir de 55 ans	Tiers sommes épargnées	200 €

Pour mémoire, parmi les 5 fonds proposés dans le dispositif, 2 fonds sont labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES). Il s'agit du CAAM Label Actions Euroland et du PERI Ethique Solidaire. Ce fonds a vocation à être investi en moyenne à 85% en actions de la zone euro. *Il est solidaire et, à ce titre, est investi entre 5% et 10% en titres de la Société d'Investissement France Active (insertion par le travail) et de Habitat et humanisme (insertion par l'habitat) qui ont été choisis pour la complémentarité de leur action.*

CAP AVENIR...

Jeudi 4 février, toutes les commissions locales (des 9 établissements) qui travaillent pour l'insertion et le maintien de personnes handicapées dans notre Société se retrouvent à Saint-Cloud pour une journée de réflexion.

Objectif... confronter les expériences, s'approprier la nouvelle réglementation, échanger sur le contenu du futur accord triennal (2011 à 2013).